

Étaient présents : Anita BENIER, Annick BUISSON, Frédéric CUILLERIER, Marie-Paule DUMINIL, Bernard ESPUGNA, Karin FISCHER, Yves FROISSART, Elisabeth MANCHEC, Bruno VIVIER et Nathalie VARENNE.

Étaient excusés : Muriel BATAILLE, Thierry BRACQUEMOND, Edith CHARDON, Gérard CORGNAC, Laurence CHEVOLOT, Jean Pierre DURAND, Patrick ECHEGUT, Bertrand HAUCHECORNE, David JACQUET, Dominique LORCET, Sébastien ROJO.

Ordre du jour :

1. Débat d'Orientation Budgétaire 2025
2. PCAET, projet alimentaire de territoire, COT ENR
3. LIFE : poursuite du projet, conversations Carbone
4. Programme LEADER
5. Biodiversité (BiodiverCiné, Plant'action 2025)
6. CRST 2023-2029 : demandes de subvention
7. Questions diverses (règlement intérieur des agents)

1. Débat d'Orientation Budgétaire 2025

Monsieur le Président présente de façon synthétique les principales orientations budgétaires 2025 (voir document joint). Il note la nécessité d'un coup de pouce salarial aux agents compte tenu des bons retours sur le travail réalisé et de leur implication dans leur mission.

Sur proposition du Bureau de la CCTVL et comme cela fut acté lors du comité syndical du 3 avril 2024, les deux Communautés de Communes participeront au fonctionnement du PETR Pays Loire Beauce à hauteur de 1,70 € par habitant sur la base de la population municipale 2025, soit :

- 28 884,70 € pour la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine (16 991 habitants en 2025)
- 85 132,60 € pour la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire (50 078 habitants en 2025)

Le Bureau acte les orientations budgétaires pour 2025.

2. PCAET, projet alimentaire de territoire

PCAET

Monsieur le Président rappelle que le comité de pilotage réuni le 21 janvier 2025 a acté les modifications apportées au PCAET.

Projet alimentaire de territoire

Madame Bentz indique que le Projet Alimentaire Territorial (PAT) vise à faire le lien entre agriculture et alimentation en axant notamment les efforts sur la restauration collective. Cette démarche se fera en partenariat avec le PAT Mangeons Loiret, les PAT des territoires voisins. Madame Varenne précise qu'il n'existe pas de PAT à l'échelle régionale mais que la Région finance leurs déploiements via les territoires dont les PETR.

Madame Fischer souligne que la Région via les lycées a un rôle à jouer pour la réussite des PAT. Elle informe de la tenue des assises de l'alimentation à l'automne.

Le Bureau retient le fait de recruter une stagiaire pendant six mois pour travailler sur l'émergence du PAT sur le territoire.

3. LIFE : poursuite du projet, conversations Carbone

LIFE

Mme Bentz informe que l'AG de l'association ALBATRE se tiendra le vendredi 28 mars à 19h à Tavers. Cet événement auquel les élus du territoire seront invités sera porté par le Pays et ALBATRE.

Mme Duminil informe que les prochaines réunions de l'ALBATRE envers la population se tiendront à Beauce-la-Romaine le 1^{er} février à 9h, puis à Cercottes le 22 février à 9h et à Artenay le 1^{er} mars (à 10h).

Conversations Carbone

Mme Bentz informe que deux cycles de Conversations carbone sont en cours sur Saint-Ay et le secteur de Mareau-aux-Prés / Mézières-lez-Cléry.

4. Programme LEADER 2023-2027

Monsieur le Président rappelle que six projets ont reçu un avis de principe « favorable » de Comité de programmation (animation PCAET, animation biodiversité, animation LEADER, BiodiverCiné, Watty à l'école, L'eau, c'est la vie ! (Fous de bassan), portant à 22% le taux d'engagement des crédits.

Monsieur le Président observe qu'une réflexion portant sur une coopération transnationale associant les Fous de bassan, le GAL des Pays des châteaux, le GAL Loire Beauce et la Région grecque « Larissa » est en cours et porte sur la thématique de l'eau.

5. Biodiversité

BiodiverCiné 2025-2026

Monsieur Froissart rappelle les contours de BiodiverCiné. Le plan de financement suivant, sur deux ans, sera proposé pour validation lors du prochain comité syndical :

Dépenses		Recette	
Convention de partenariat avec Valimage	29 000 €	Programme LEADER 2023-2027 (80%)	28 320 €
Communication	1 000 €	Pays Loire Beauce (20%)	7 080 €
Ingénierie externalisée	4 500 €		
Autres	900 €		
Total	35 400 €	Total	35 400 €

Plant'action

Monsieur Froissart rappelle les étapes du projets Plant'action 2025. Une communication vers les communes a été réalisée (certaines l'ont diffusée sur Panneau Pocket). Il est rappelé que la participation à Plant'action suppose un minimum de 100 ml de haies et/ou 100m² de bosquets et/ou entre 10 et 20 arbres d'alignements.

6. Contrat Régional de Solidarité Territoriale : demandes de subvention

Le Bureau valide la demande de subvention pour le projet suivant :

Axe	Mesure	Porteur	Projet	Dépense éligible	Tx	Subvention
A	14	Association Lieux Numériques	Equipements pour visites guidées	11 789 €	25%	2 900 €

Concernant les demandes de soutien à l'implantation de distributeurs automatiques sur le territoire, le Bureau retient les principes généraux suivants : le distributeur doit permettre de commercialiser une production agricole locale, le distributeur ne doit pas concurrencer un commerce de proximité et les règles d'hygiène du distributeur doivent être respectées et vérifiées. Sur ce dernier point, le Pays Loire Beauce se rapprochera du demandeur et de la Chambre d'agriculteur du Loiret pour obtenir des informations.

le Bureau se montre favorable au projet de modernisation de la ressourcerie des Ateliers LigéteRiens à Tavers. Cependant, le volume de subvention demandée nécessite de la souplesse dans l'usage des outils financiers (mesure 35-6 du CRST et A VOS ID Investissement). Un courrier de demande de souplesse d'utilisation des crédits sera envoyé à la Région pour pouvoir soutenir ce projet de modernisation de la ressourcerie.

Le plan de financement du projet de création d'une ressourcerie par l'association Deuxième vie sur le secteur de la Beauce Loirétaine est validé par le Bureau.

7. Questions diverses

CDAC (Commission départementale d'aménagement commercial)

Le PETR a été saisi par la Préfecture d'une demande d'autorisation d'un ensemble commercial par création d'un commerce sous enseigne. Le projet, porté par la société Wave Invest, vise en l'extension d'un ensemble commercial par la création d'un magasin à l'enseigne EPIANE, dans une cellule vacante au sein du parc commercial « les Portes de Tavers ». La cellule commerciale a toujours été inoccupée depuis l'ouverture de l'ensemble en 2017. Les droits commerciaux attachés à cette cellule étant désormais caducs, l'accueil de l'enseigne EPIANE à cet endroit nécessite l'obtention d'une autorisation préalable de la CDAC (laquelle se réunira le lundi 10 février à 15h en Préfecture) La surface de vente demandée est de 220 m². Il est convenu de transmettre aux membres du Bureau les éléments de ce projet.

Projet de centrale agrivoltaïque de Saran

Ce projet porté par Valorem via la création de la société SARAN ÉNERGIES, en charge de la construction et de l'exploitation de la centrale agrivoltaïque, se compose de :

- 54 080 modules photovoltaïques d'une puissance unitaire de 645 Wc,
- 10 postes de transformation et 2 postes de livraison,
- 4 réserves incendie de 120 m³.
- Puissance totale d'environ 34,8 MWc soit une production électrique annuelle de l'ordre de 41 790 MWh/an.
- Superficie de 50,8 ha ; 3 700 ml clôturé.

Soulignant l'impact important en matière de consommation foncière et dans un contexte où il est demandé aux collectivités d'être sobre sur ce sujet, le Bureau se prononce défavorablement sur ce projet.

Evolution du règlement intérieur

Faisant suite aux échanges portant sur l'intégration d'horaires fixes et d'horaires variables, dans le respect du temps de travail hebdomadaire, dans le règlement intérieur des agents, le PETR Pays Loire Beauce sollicitera le Comité Social Territorial (CST) du CDG pour avis au plus tard le 5 février 2025. Le CST se réunira le 20 mars pour étudier cette demande. Il reviendra alors, sur la base de l'avis du CST, au comité syndical de délibérer sur ce nouveau règlement intérieur.

COT ENR 2024-2028

- Le comité de pilotage du COT ENR des Territoires ruraux de l'Orléanais se tiendra le lundi 24 février à 10h à Jargeau
- La signature de la convention d'animation entre FIBOIS Centre-Val de Loire et les 5 PETR/Pays du Loire se tiendra le jeudi 6 mars (matin) à Neuville-aux-Bois (avec visite préalable du réseau de chaleur bois énergie)

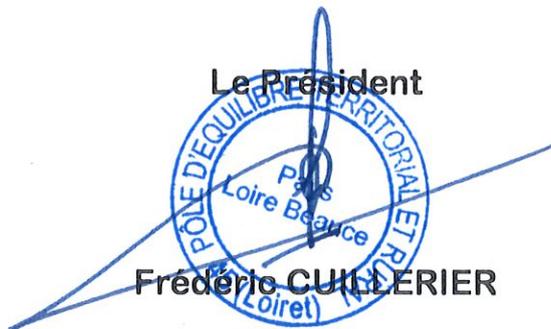
Autre

- Rapport d'activité 2024 : sera transmis au comité syndical pour avis
- Stagiaire 2025 : sera en poste pour six mois (février-août)

Agenda

- Comité syndical : mardi 25 février 2025 – 18h → Beauce-la-Romaine (Orientations budgétaires - PCAET)
- Bureau de mars : mardi 11 mars 2025 – 9h30 – St-Ay (Budget 2025)
- Comité syndical : mardi 25 mars 2025 – 18h00 – Cercottes (Budget 2025)

Le Président remercie les présents pour cette réunion riche et constructive.

Le Président

Frédéric CULLERIER